



STAGES	Type 1 : Observation et initiation
Degrés	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés
À qui s'adresse ce type de stage	Ce type de stage s'adresse aux élèves qui n'ont pas encore choisi les études qu'ils vont poursuivre ou qui ne sont pas sûrs de leur choix. Il s'inscrit dans le processus d'orientation. En effet, pour effectuer leur choix en connaissance de cause, il est important que les jeunes puissent être en contact avec le milieu professionnel afin de leur permettre de se construire une image réelle du monde du travail, de les motiver à se construire progressivement un projet de vie et à poursuivre ou entreprendre les études qui leur permettront de réaliser ce projet.
Objectifs	<ul> <li>Découvrir un ou plusieurs métiers en vue de définir ou de préciser un projet de formation</li> <li>S'initier à des activités liées à un métier en prenant conscience des contraintes du contexte (ponctualité, précision, rythme de production, sécurité, ergonomie,)</li> <li>Permettre aux élèves d'affiner leur projet propre.</li> </ul>
Durées	4 semaines max. / degré
Activités	<ul> <li>La présentation de l'entreprise et sa visite.</li> <li>L'identification des différents métiers (à l'œuvre) présents au sein de l'entreprise et de leur rôle dans le processus de production.</li> <li>La participation à des essais et démonstrations.</li> <li>L'assistance à des activités de production.</li> <li>La rencontre et le dialogue avec des professionnels.</li> </ul>
Forme d'engagement de l'entreprise	Une convention de stage lie l'école, l'élève (ou ses responsables légaux si celui-ci est mineur) et le milieu professionnel. Cette convention fixe les droits et devoirs des parties concernées. L'établissement scolaire peut fournir, sur demande, le modèle de convention, tel que fixé par le Gouvernement.  La relation entre l'école, le stagiaire et le milieu professionnel est formalisée dans un carnet de stage. La supervision de ce carnet de stage est effectuée à la fois par le tuteur en entreprise et le maître de stage.
Attentes vis-à-vis de l'entreprise	En raison de leur âge et de leur inexpérience, les élèves ne prennent pas part au travail de production de l'entreprise qui les accueille. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du milieu professionnel qui les accueille.  Chaque stagiaire est plus étroitement encadré par un tuteur désigné par le milieu professionnel au sein de son personnel. Un descriptif de la fonction de tuteur en entreprise a été établi après concertation avec le Conseil économique et social de la Région wallonne et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la définition du profil de fonction des tuteurs en entreprise A.Gt 16-12-2015 M.B. 29-01-2016).  Les divers engagements de l'entreprise sont définis explicitement dans la convention de stage.
Attentes vis-à-vis de l'école	Pour chaque stagiaire, l'école désigne un maître de stage unique qui est le seul interlocuteur du milieu professionnel, en dehors du chef d'établissement ou de son délégué. L'école s'engage notamment à :  • préparer l'élève au stage, aux obligations et responsabilités qui y sont attachées ;  • assurer le suivi du stagiaire en établissant un lien régulier avec le milieu professionnel pour vérifier que le stage se passe dans de bonnes conditions ;  • intervenir en cas de problème (absentéisme, comportement non-adéquat, problèmes divers).





	Les divers engagements de l'école vis-à-vis du milieu d'accueil ou du stagiaire sont définis dans la convention de stage.
Attentes vis-à-vis du jeune	<ul> <li>Les divers engagements du jeune sont définis dans la convention de stage. Il y est précisé que le jeune doit :</li> <li>se conformer au règlement en vigueur dans le milieu professionnel et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité ;</li> <li>respecter les horaires du stage, respecter les personnes en charge de sa guidance, se montrer actif et responsable ;</li> <li>ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et remettre au milieu professionnel, à la fin du stage, tout document, matériau ou équipement mis à sa disposition au cours du stage ;</li> <li>informer le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage ;</li> <li>être toujours en possession de son carnet de stage ;</li> </ul>
	demeurer toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié.
Degré d'autonomie	Faible
Prise en charge	Milieu professionnel
Horaires	Horaire scolaire (sauf exceptions justifiées par le métier ou le milieu professionnel)
Aspects financiers	Sans objet
Suivi assuré par l'école	Au moins 1 jour sur 2 sous forme de visites, appels téléphoniques, courriels
Types d'évaluation dans l'école	Formative et pronostique (en collaboration avec le milieu professionnel)